



*PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE - DEUXIEME PHASE
(PROGEP 2)*

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET
CHARGÉ DE L'ÉLABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE
FORMATION DES ACTEURS DU PROGEP 2, DE LA CAPITALISATION
DES ACQUIS DU PROJET, DE L'ORGANISATION DE VOYAGES
D'ÉTUDE, ET DU SUIVI-EVALUATION DES ACTIVITES ET RESULTATS
DU PROJET, Y COMPRIS LES DONNEES DE GENRE

OCTOBRE 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II. CONTENU DE LA MISSION	7
III. QUALIFICATION ET COMPETENCES DU CABINET	21
IV. DUREE DE LA MISSION	23
V. LIVRABLES ATTENDUS	27
VI. COUTS	28
VII. ANNEXES :	32

I. Contexte et justification

L'Afrique est extrêmement vulnérable face aux inondations, à la sécheresse, à l'érosion du littoral et à la dégradation des terres, ce qui peut compromettre les progrès du développement et les moyens de subsistance, affecter la productivité et menacer la stabilité sociale. Les catastrophes naturelles exposent les populations pauvres, rurales et urbaines, à des pressions et à une pauvreté croissante. Le Sénégal, pays très vulnérable face aux inondations, à la sécheresse, à l'érosion du littoral et à la dégradation des terres, n'échappe pas à cette règle. Ce qui compromet lourdement les progrès de développement et les moyens de subsistance, affecte la productivité - et menace la stabilité sociale.

Les inondations liées aux précipitations représentent le risque de catastrophe naturelle le plus important auquel le Sénégal est confronté depuis les trente dernières années. Les zones périurbaines de Dakar ont été les plus touchées. En effet, en août 2012, les fortes inondations ont été le déclic de l'élaboration de la stratégie de lutte contre les inondations au Sénégal, ce qui a amené la Banque mondiale à soutenir l'initiative.

À la suite de ces événements, le Gouvernement du Sénégal a adopté un Programme de gestion des inondations (PDGI), sur dix ans (2012–2022). Le programme avait pour objectif : (a) l'identification des zones à haut risque d'inondation ; (b) la réinstallation des populations affectées par les catastrophes ; (c) l'amélioration de l'urbanisation ; et (d) le renforcement de la résilience des villes face aux inondations par des infrastructures de drainage. La Banque mondiale a apporté un soutien technique et financier au PDGI avec le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) pour un montant de 90,6 millions USD (crédit IDA), de 16,2 millions USD en fonds de contrepartie du gouvernement et de 9 millions USD du Fonds nordique de développement (NDF) en financement parallèle.

Le Gouvernement du Sénégal a obtenu, à la suite du PROGEP I, un financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) (155 millions de dollars US) et du Fonds nordique de Développement (FND : 7 millions d'euros), et a débloqué 8,7 millions de dollars US en fonds de contrepartie pour la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP II).

Le PROGEP II s'inscrit dans la continuité des efforts déjà consentis par l'État, dans le PROGEP I, pour la gestion des eaux pluviales et le renforcement de la résilience dans les zones d'intervention. Il a pour objectif de « réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et d'améliorer les capacités de planification et de gestion intégrées des risques d'inondation dans certaines villes du Sénégal ».

Dans cette perspective, la seconde phase du PROGEP s'oriente vers la mise en œuvre de mesures combinées d'ordre infrastructurel (réalisation d'ouvrages de drainage d'eaux pluviales et aménagement urbain) et non infrastructurel (renforcement des capacités institutionnelles de planification intégrée en matière de gestion urbaine et la promotion des dynamiques communautaires de prévention et de résilience contre les effets des changements climatiques). Elle est structurée autour des composantes suivantes :

Composante 1 : Planification et gestion urbaines intégrées prenant en compte les risques climatiques et la durabilité des villes dont l'objectif est d'intégrer le risque climatique et la

durabilité dans la planification et la gestion urbaines. Elle est scindée en sous-composantes, présentées comme suit :

- sous-composante 1.1 : Planification et gestion urbaines intégrées
- sous-composante 1.2 : Réforme de la législation urbaine et du cadre réglementaire
- sous-composante 1.3 : Promotion des bonnes pratiques pour la gestion urbaine intégrée, y compris la résilience et la durabilité

Composante 2 : Investissement et gestion du drainage, engagement communautaire, gestion environnementale et sociale dont l'objectif est de réduire le risque d'inondation dans certaines zones périurbaines de Dakar. Elle comprend quatre sous-composantes, présentées dans les points suivants :

- ✓ sous-composante 2.1 : Construction et gestion des infrastructures de drainage ;
- ✓ sous-composante 2.2 : Exploitation et entretien des infrastructures de drainage ;
- ✓ sous-composante 2.3: Projets et engagement communautaires ;
- ✓ sous-composante 2.4: Gestion Environnementale et Sociale ;

Composante 3 : Réponses d'urgence (CERC), elle consiste en une réallocation rapide des fonds du projet en cas de catastrophe naturelle pendant la mise en œuvre du projet afin de répondre aux besoins d'urgence éligibles dans les conditions établies dans le manuel opérationnel de la CERC. Cette sous-composante n'aura pas d'allocation initiale de fonds, mais puisera des ressources dans d'autres catégories de dépenses au moment de son activation.

Composante 4 : Gestion du projet

Dans chacune de ces sous-composantes, des activités seront menées sous la coordination de l'Agence de Développement Municipal (ADM), en charge de la mise en œuvre du PROGEP II, en étroite collaboration avec, d'une part, les communes, sur les territoires desquels vont se réaliser les activités, et d'autre part, les services de l'État compétents.

La mise en œuvre de cette deuxième phase se fonde sur les expériences et les leçons tirées du PROGEP notamment la place importante que joue le renforcement des capacités des acteurs dans la prise en charge des problématiques liés aux changements climatiques. En effet, il est établi que la prise en charge durable des risques liés aux aléas climatiques passe par la mise à disposition d'outils et de compétences des acteurs pour jouer plus aisément leur rôle dans l'intégration du risque dans la gestion urbaine.

Les processus mis en œuvre par le PROGEP 2 à travers sa composante 1 concourent essentiellement au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs pour la réduction et la gestion du risque d'inondation et l'adaptation au changement climatique. C'est ainsi qu'il faut noter que la formation des acteurs, le transfert des compétences et la capitalisation des connaissances constituent des leviers essentiels sur lesquels s'appuie le changement escompté dans la planification et la gestion intégrée des risques d'inondation.

En effet, l'un des indicateurs du cadre de résultat du projet cible d'ici à la fin du Projet six-cent (600) « principaux acteurs formés à la gestion intégrée des risques d'inondation en milieu urbain, à la résilience au changement climatique et à la planification territoriale »

C'est ainsi qu'une des préoccupations majeures du PROGEP 2 consiste à renforcer les capacités des différentes familles d'acteurs nationaux et locaux (structures étatiques déconcentrées et décentralisées, organisations communautaires, populations riveraines, etc.) pour une intégration du risque d'inondation dans leur planification urbaine, leur gestion et leur système de suivi et à encourager l'adaptation au changement climatique dans les zones urbaines.

Cette mission nécessite un renforcement des capacités adapté qui va au-delà d'un simple transfert de connaissances. Les aspects et notions centrales de l'environnement institutionnel sont à conjuguer avec les savoirs -faire et pratiques opérationnelles liées aux comportements et aspirations des communautés. Autrement dit, la formation additive est la voie idoine devant permettre aux intervenants et bénéficiaires du PROGEP 2 de rendre compatibles leurs compétences et leurs capacités. Il s'agira ainsi, pour chaque acteur clé du changement escompté dans ce projet, d'acquérir des notions de base ou techniques nécessaires à travers notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et l'organisation de voyages d'études sur des thématiques liées à la gestion urbaine dans un contexte de changements climatiques.

Par ailleurs, le suivi des progrès et des réalisations du projet implique un processus d'examen continu et systématique des diverses activités de mise en œuvre du projet. C'est dans ce sens qu'un système de suivi-évaluation (S&E) a été mis en place dans le cadre du projet afin de fournir aux parties prenantes des données opportunes concernant les progrès et les résultats obtenus. Les objectifs du S&E sont les suivants : (a) mesurer les indicateurs d'entrée, de sortie et de résultat ; (b) fournir, sur une base régulière, des informations sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats souhaités et faciliter l'établissement de rapports soumis aux partenaires techniques et financiers (FND et Banque mondiale) ainsi qu'à l'Etat du Sénégal et à ses services ; (c) alerter l'Etat du Sénégal, le FND et la Banque mondiale sur les problèmes réels ou potentiels de mise en œuvre afin que des ajustements puissent être apportés en temps utile ; et (d) établir un processus permettant aux parties prenantes de la mise en œuvre du projet de réfléchir et d'améliorer leurs performances.

Les activités de S&E sont réalisées sur la base des indicateurs et des cibles fixés dans les Cadres de Résultats de chaque partenaire du projet et sur les besoins spécifiques en données de l'ADM. Ces derniers sont conçus comme instrument de mesure des progrès du projet à travers la collecte régulière de données relatives aux indicateurs liés à l'objectif de développement du projet (ODP) et aux indicateurs intermédiaires.

Aussi, compte tenu du fait que le projet accorde une importance particulière à la lutte contre les inégalités de genre notamment en ce qui concerne l'accès aux possibilités de revenus, au renforcement des capacités ainsi que l'expression et le pouvoir d'action des femmes dans la planification urbaine et la gestion des risques d'inondation, certains indicateurs du cadre de résultats sont désagrégés et ventilés par sexe afin de mesurer le niveau de prise en compte de la dimension genre dans les activités du projet.

Dès lors, il sied de s'assurer que les informations nécessaires sont disponibles de façon régulière et permettent d'apprécier de façon précise et exhaustive les progrès accomplis et les résultats obtenus par le projet.

Par ailleurs, compte tenu du caractère très actuel de la problématique des inondations, des solutions innovantes combinant l'infrastructuel et le non infrastructuel sont apportées par le Projet. Ainsi, est-il prévu de capitaliser les expériences et résultats du PROGEP 2 afin de partager les leçons apprises et surtout de constituer une base de connaissance à même de

permettre aux acteurs de la gouvernance de mieux connaître les contours de la problématique de l'adaptation aux changements climatiques afin de le réinvestir dans leurs actions futures.

L'objectif est donc de capitaliser les expériences acquises dans les diverses activités du Projet sous la forme d'un document de capitalisation, de fiches techniques de synthèse à imprimer et à vulgariser.

A cet effet, l'ADM qui assure la mise en œuvre du PROGEP 2 compte, à travers les présents termes de référence, mobiliser les services d'un cabinet spécialisé dans la formation des acteurs (notamment, dans le domaine de la réduction des risques d'inondation et d'adaptation au changement climatique), la capitalisation des acquis de Projets, l'organisation de voyages d'étude et le suivi-évaluation des activités et résultats du projet incluant la dimension genre.

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

1. Objectif général

Conformément aux orientations du PROGEP 2, l'objectif de cette mission est de :

- outiller les acteurs ciblés à partir d'une bonne identification et une bonne prise en charge de leurs besoins en formation et des connaissances issues des expériences enrichissantes relevées dans d'autres pays (voyages d'étude) afin de contribuer efficacement à la réduction des risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et à l'amélioration de la planification et de la gestion intégrées des risques d'inondation dans les villes cibles du projet ;
- effectuer la capitalisation des acquis et leçons apprises du Projet afin de partager les leçons apprises et surtout de constituer une base de connaissance à même de permettre aux acteurs du domaine de mieux connaître les contours des problématique abordées ;
- assurer, de façon inclusive, le suivi régulier et l'évaluation périodique des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet financées par le FND et la Banque mondiale dans le cadre du PROGEP 2.

2. Objectifs spécifiques de la mission

Les objectifs spécifiques de la mission consistent à :

- répondre aux besoins exprimés par les acteurs nationaux et locaux pour leur permettre de mieux surmonter les limites relatives à l'exercice de leurs compétences à travers :
 - ✓ l'évaluation exhaustive des compétences acquises par les acteurs bénéficiaires du plan de formation développé dans le cadre du PROGEP I ;
 - ✓ l'identification des besoins des acteurs du PROGEP 2 pour une prise en charge correcte de leurs missions respectives
 - ✓ l'amélioration des aptitudes d'intervention des structures nationales et des municipalités surtout en prévention et gestion des inondations ;
 - ✓ la mise à disposition d'instruments opérationnels de gestion et de planification urbaine pour une meilleure gestion des eaux pluviales, notamment, des ouvrages de drainage par les différents acteurs locaux et nationaux ;

- ✓ le partage d'expériences vécues dans d'autres pays susceptibles d'inspirer de bonnes pratiques à travers l'organisation de voyages d'étude
 - ✓ la consolidation et la valorisation des acquis ayant trait aux dynamiques sociales de préservation et de pérennisation des aménagements par l'appropriation de comportements positifs adaptés au changement climatique.
- améliorer le suivi-évaluation des activités du PROGEP 2, à travers :
- ✓ la proposition d'une méthodologie éprouvée d'appréciation de la prise en compte effective de la dimension genre dans la mise en œuvre des activités du projet ;
 - ✓ la mise en place d'outils de suivi de la mise en œuvre des activités du Projet prenant en compte la dimension genre ;
 - ✓ la mise en place d'outils de mesure/d'appréciation des cibles des indicateurs quantitatifs et qualitatifs des cadre de résultats du Projet ;
 - ✓ la proposition d'un format de rédaction du rapport annuel d'activités du Projet ;
 - ✓ la participation à la production de rapports annuels d'activités ;
 - ✓ la participation à l'élaboration du rapport de revue à mi-parcours et du rapport finale de la mise en œuvre des activités du FND.

II. Contenu de la mission

La mission du cabinet comportera trois (03) domaines d'intervention, à savoir :

- **Le renforcement de capacités des acteurs** à travers trois (03) principales activités ; i) l'élaboration du plan de formation, II) la mise en œuvre du plan et III) l'organisation de voyages d'étude au bénéfice des acteurs du PROGEP II ;
- **Le suivi des indicateurs du projet** à travers (i) la production de rapports annuels d'activités, (ii) la participation à l'élaboration du rapport de revue à mi-parcours, et (iii) la participation à l'élaboration du rapport d'achèvement du projet et à sa stratégie de diffusion ;
- **La capitalisation des acquis et leçons apprises du Projet** à travers i) la mise en place/animation d'un dispositif et d'un mécanisme de constitution d'une base de connaissance ; ii) la production infographique et typographique (duplication) de documents de capitalisation et de communication pour la diffusion des acquis du projet à destination des parties prenantes et du public.

2.1 Renforcement des capacités

2.1.1 *Élaboration du plan de formation*

Le PROGEP 2 dont l'objectif est de « réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et d'améliorer les capacités de planification et de gestion intégrées des risques d'inondation dans certaines communes du Sénégal » est un projet multi-acteur.

Ainsi, il s'agira d'une part de concevoir un cadre stratégique et fonctionnel de référence pour la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités en faveur des différents acteurs du PROGEP II.

Et d'autre part de fournir le contenu des modules de formation pratique répondant aux exigences d'aptitudes et de compétences des acteurs du projet dans l'exercice de leurs différentes missions en rapport avec la gestion et la planification urbaine, la gestion des risques climatiques, l'adaptation au changement climatique ... et d'appuyer la mise en œuvre dudit plan de formation.

En effet, compte tenu de la diversité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PROGEP II, il est nécessaire de définir une offre de formation exhaustive, pertinente et adaptée pour prendre en charge les besoins suscités par les nouveaux rôles que doivent jouer ces derniers.

L'élaboration de cette offre de formation devra se faire selon une méthodologie axée sur la capitalisation des expériences précédentes notamment celles tirées du PROGEP I, l'inclusion des acteurs ciblés dans l'identification des besoins de formation, la définition de contenus appropriés et l'adoption d'une démarche itérative permettant à chaque étape d'écouter les bénéficiaires.

Ainsi, la démarche méthodologique d'élaboration du plan de formation devra au moins comporter les activités suivantes :

- une revue documentaire
- l'identification et la catégorisation des acteurs
- des interviews des acteurs impliqués (questionnaires, guide d'entretien ...)
- un atelier de restitution-validation du plan de formation avec toutes parties prenantes du projet. L'organisation de cet atelier sera pris en charge par le Cabinet.

Cette méthodologie devra permettre d'aboutir à un diagnostic sur les besoins en renforcement de capacités des entités ciblées : (I) Spécifier les performances des acteurs et des diverses entités dans l'accomplissement de leurs missions actuelles et projetées pour définir des axes pédagogiques de renforcement des capacités ;(II) Analyser les principales limites et les principaux dysfonctionnements constatés ;(III) Comparer les compétences liées au processus de travail actuel, et les compétences souhaitées dans le cadre du PROGEP II ; (IV) Identifier et hiérarchiser par l'intermédiaire de fiches, d'entretiens ou d'interviews, etc., les besoins en compétences et aptitudes des intervenants dans la mise en œuvre du projet.

Ce diagnostic devra permettre, par la suite, de :

- Définir les orientations stratégiques en termes de réponses aux besoins de formation par la déclinaison des besoins en compétences (réduction du différentiel entre les performances nécessaires et les connaissances observées au sein des entités considérées) ;
- Identifier des modules adéquats et conformes aux orientations stratégiques du PROGEP II en tenant compte des formations actuellement disponibles et offertes aux agents des institutions concernées;
- Rédiger un référentiel de formation (plan de formation) constituant un ensemble cohérent et significatif de compétences à acquérir ;
- Faire valider, par les acteurs bénéficiaires, les besoins, les réponses et les modalités d'exécution des modules de formation destinés aux différents acteurs du PROGEP II;
- Proposer un programme de formation précisant les buts ainsi que les moyens à mobiliser ;

Compte tenu de la diversité des acteurs et leur caractère pluridisciplinaire, le recueil des besoins en formation des acteurs devra aboutir, pour une meilleure prise en charge, à leur classement en deux catégories :

- Les formations générales : elles seront conçues comme des sessions d'information, de sensibilisation et de mise à niveau de toutes les familles d'acteurs confondues. Elles auront principalement pour objectif d'informer les participants sur les nouveaux enjeux et les évolutions notées dans le domaine de la gestion des risques climatiques, de la gestion des inondations, de la résilience, de la gestion urbaine, de la planification urbaine, de la gouvernance des changements climatiques... afin d'accroître leur niveau de sensibilité aux questions climatiques, aux enjeux de la gestion urbaine, la gestion des inondations. Ces formations seront aussi des occasions privilégiées pour amorcer des synergies d'action entre les intervenants sur un même territoire.
- Les formations spécifiques : elles s'adresseront à chaque famille d'acteur selon le domaine de compétence et le rôle joué dans le projet. Ces sessions devront être capacitanes et par conséquent plus pointue que les sessions générales. En effet, ces formations devront intégrer les évolutions les plus récentes dans des compétences bien définies (techniques, législatives, en communication, par exemple) et auront pour vocation de rendre capable un agent et un service à faire une action concrète de sa compétence. Elles sont plus ciblées, car ayant une vocation de mise en pratique

immédiate.

En résumé, le plan de formation devra comporter, entre autres, les éléments suivants :

- un état des lieux sur la formation des acteurs ciblés ;
- une analyse des besoins en formations exprimés ;
- une cartographie des besoins de formation hiérarchisés par famille d'acteurs et par acteur ;
- Les deux volets du plan (formation générales, formations spécifiques) ;
- pour chaque volet, les thématiques proposées ;
- pour chaque thématique de formation (correspondant à une session), le domaine de compétence visé, les objectifs de formation, la méthodologie, la cible (avec un niveau de représentation satisfaisant des femmes à définir avec l'ADM) le niveau de qualification requis pour la cible, le nombre de jours de formation, domaine de compétence et qualification du ou des formateurs pour l'animation,...etc.
- un plan d'évaluation des résultats de la formation

De manière indicative et non exhaustive, les acteurs ciblés par le plan de formation sont : les collectivités territoriales (Keur Massar, Mbao, Jaxxay, Medina Gounass, Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Wakhinane Nimzat, Dalifort, Djidah Thiaroye Kaw, ...), les services centraux et déconcentrés de l'Etat (MCTDAT, DPC, ANACIM, DGUA, DEEC, Eaux et Forêts, DPGI, ANAT, ...), les Comités Locaux d'Initiative pour la Gestion des Eaux Pluviales (COLIGEP), les Universités et Instituts de recherche, ... Une attention particulière sera être accordée et des efforts fournis pour cibler les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables. Le consultant rendra compte de ses efforts proactifs déployés et des résultats ultérieurs dans ce domaine.

2.1.2 Mise en œuvre du plan de formation

Cette seconde phase de la mission sera consacrée à l'opérationnalisation du plan de formation validé par les acteurs et par le projet. Les sessions identifiées seront mises en œuvre à concurrence du montant destiné à cette activité dans le cadre du Programme. La priorisation des thématiques se fera de manière participative. Le cabinet, prendra en charge intégralement les aspects organisationnels et pédagogiques, à savoir :

- la gestion de l'hébergement, de la restauration et du transport des participants ;
- l'élaboration d'une note de cadrage de chaque session ;
- la proposition d'une liste de potentiels formateurs ou intervenants, incluant des organismes de formations, ou des acteurs du monde académique pour chaque

module de la session

- le recrutement des formateurs et autres membres de l'équipe pédagogique sous la supervision de l'ADM ;
- la production d'un cahier de charge pour les formateurs identifiés pour chacun des modules et veiller à leur bonne exécution ;
- la validation des syllabus produits par les formateurs ;
- la validation des supports pédagogiques fournis par les formateurs ;
- la facilitation (cadre et modération des sessions, coaching des formateurs ...) des sessions de formation ;
- préparer, produire et multiplier les documents et supports pédagogiques ;
- mettre à la disposition des participants, les fournitures et divers matériels didactiques ;
- évaluer la qualité de la formation et la satisfaction des participants à la fin de chaque formation, analyser et partager ces données avec l'ADM afin d'adapter les méthodes, les contenus pédagogiques ou les formateurs sélectionnés ;
- assurer la bonne exécution par les prestataires des marchés de services et de fournitures relatifs aux dépenses remboursables indiquées dans les montants provisionnés ;
- procéder aux paiements des prestataires de service et des fournisseurs sélectionnés pour les prestations relatives aux dépenses remboursables indiquées dans les montants provisionnés ;
- assurer l'exécution des autres tâches administratives et logistiques liées au bon déroulement des sessions de formation
- rédiger le rapport de formation incluant l'évaluation de la satisfaction des participants ;
- Produire le rapport final de mise en œuvre du plan de formation ;

Chacune des sessions de formation fera intervenir, en plus du Chef de mission, au moins un consultant formateur principal et un formateur facilitateur.

Cette activité de formation des acteurs revêt une importance stratégique pour le projet et s'inscrit dans la continuité des efforts consentis dans la mise en œuvre du plan de formation des acteurs du PROGEP I ainsi que dans d'autres stratégies innovantes de renforcement des capacités en cours au niveau de l'ADM pour l'amélioration des performances.

L'ADM dispose, à cet effet d'une ressource documentaire intéressante à mettre à profit dans le cadre de cette mission. Il s'agit notamment des plans de formation et des rapports de leur mise en œuvre ainsi que la documentation sur le projet comportant l'ensemble des informations utiles à la compréhension de la stratégie de mise en œuvre du PROGEP 2 notamment celle de la gestion des connaissances capitalisée dans le projet.

Ce travail d'élaboration et de mise en œuvre du plan de formation des acteurs du PROGEP 2, se fera avec l'implication des équipes de coordination du Projet, particulièrement la direction de l'appui institutionnel de l'ADM qui assumera, notamment, les responsabilités suivantes :

- Contrôle qualité tout au long du processus ;
- Suivi du respect des délais impartis à chaque phase de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de formation ; Mise à disposition de tout document disponible et jugé pertinent pour la mission ;
- Introduction des experts du cabinet auprès des structures parties prenantes du Projet
- Examen et validation des propositions de formateurs ainsi que des méthodes de sélection (l'ADM se réserve le droit de refuser le choix de formateurs qui n'auraient pas donné satisfaction)
- Validation des cahiers de charge des formateurs
- Validation des contenus de formation
- Supervision de l'organisation logistique des sessions de formation qui consistera pour le cabinet aux tâches suivantes (rédaction de lettres d'invitation, réservation d'hôtel, impression des supports, remboursements de transport des participants...)
- Soutien à chaque fois que nécessaire sur les aspects stratégiques de la formation.

Enfin, afin d'atteindre les performances souhaitées, le plan de formation sera construit sur la base du principe de la participation, dans le but de permettre aux acteurs de s'exprimer et de contribuer effectivement à l'identification de leurs besoins et à la mise en œuvre d'une formation la plus adaptée possible à leur environnement de travail. Les documents de formation produits dans le cadre de ce processus devront répondre aux exigences de qualité des formations de haut niveau. Le caractère accessible et didactique des documents est essentiel.

Les soumissionnaires prévoient dans leurs offres financières une provision de 350 millions FCFA pour couvrir la prise en charge des coûts des 10 experts à mobiliser pour la Phase 2, l'acquisition des kits des participants, les coûts des documents didactiques à fournir au Client, et les charges remboursables liées à l'hébergement, la restauration et le transport des

participants, la location de salle, etc. Ce budget provisionné est soumis à l'autorisation de l'ADM avant son décaissement.

2.1.3 Organisation de voyages d'étude

La problématique du changement climatique est mondiale, même si ses manifestations naturelles sont identiques à travers le monde, leurs impacts et les réactions qu'elles suscitent diffèrent d'un territoire à un autre. Les sociétés selon diverses facteurs trouvent des solutions plus ou moins heureuses pour s'adapter. Ainsi une meilleure connaissance des stratégies développées de part et d'autre reste un bon apprentissage et une précieuse piste pour renforcer les capacités de résilience des acteurs du projet. C'est dans cet esprit que se positionnent les voyages d'étude qui sont envisagés dans le cadre de cette étude. Cette activité consistera à assurer l'organisation d'environ deux voyages d'étude d'une délégation de 10 à 15 participants pour une durée d'environ 8 à 10 jours. Les destinations sont potentiellement l'Europe, l'Asie, l'Amérique ou l'Afrique. Il s'agira pour le cabinet de la prise en charge de la partie organisation pédagogique et matérielle du voyage :

- identification et proposition de destinations en fonction des orientations données par l'ADM ;
- identification des structures hôtes d'accueil et mise en relation ;
- contact avec les ambassades et autorités consulaires du pays d'accueil, du Ministère des affaires étrangères et du Sénégal (lettres d'information, contact sur place, ...)
- préparation du dossier complet du voyage d'étude (programme, agenda, budget, note de présentation et de justification du voyage, ...)
- facilitation des déplacements et des rendez-vous sur place ;
- prise en charge du protocole et des présents sur place ;
- acquisition des titres de voyage ;
- prospection et éventuellement réservation de réceptifs hôteliers ;
- facilitation de l'obtention de visas ;
- organisation des voyages intérieurs (pays d'accueil) ;
- élaboration et impression de supports présentation des problématiques objet du voyage et de communication.
- Produire un rapport final de mise en œuvre du voyage d'étude comprenant une évaluation de la satisfaction et les suggestions des participants

Un budget de 150 millions FCFA TTC devra être provisionné par chaque soumissionnaire dans son offre pour la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition des titres de voyage, aux frais de mission des participants (hébergement, restauration, déplacements) et autres

dépenses directement liées aux voyages d'étude. Ce budget ne pourra être utilisé qu'après accord de l'ADM.

2.2 Suivi-évaluation

2.2.1 Production de rapports annuels d'activités

Sur la base (i) du document d'évaluation du projet (PAD), (ii) de la situation de référence, (iii) de l'état de mise en œuvre Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), (iv) des rapports semestriels, (v) du cadre de résultats du projet, (v) des aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre du projet par les deux principaux bailleurs (Banque mondiale et FND), et (vi) des investigations complémentaires (missions de terrain, enquêtes, etc.), le Consultant produira à la fin de chaque année civile un rapport annuel d'activités du Projet qui retrace la situation d'exécution des activités planifiées, ainsi que les écarts constatés.

De façon spécifique, le Consultant aura pour tâche de :

- ✓ décrire l'état de mise en œuvre des activités planifiées de l'année N ;
- ✓ relever les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités ;
- ✓ contribuer, en rapport avec l'expert chargé de la capitalisation du Projet, à la conception d'un mécanisme, d'un dispositif et des outils permettant de capturer toute donnée pertinente produite, la traiter, la mettre en forme et la diffuser dans le cadre de la capitalisation des acquis et leçons apprises du Projet ;
- ✓ participer et contribuer à l'élaboration des produits de la capitalisation (rapport, powerpoint et fiches thématiques de synthèse) ;
- ✓ faire la situation de l'exécution financière et de passation des marchés par rapport aux prévisions ;
- ✓ analyser l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet, avec un focus sur la prise en compte de la dimension genre notamment par rapport à (i) l'implication des femmes la prise des décisions et dans le processus d'élaboration des documents de planification urbaine ainsi que la prise en compte effective des spécificités de genre des ledits documents ; (ii) le niveau de participation des femmes et des jeunes dans les sessions de formation et de renforcement de capacités, et dans la capitalisation des résultats du projet, ainsi que des propositions concrètes pour rendre les activités et formation plus accessibles aux femmes et aux jeunes ou conditions favorisant leur participation ;
- ✓ analyser le niveau de mise en œuvre des recommandations issus des missions d'appui à la mise en œuvre du projet ;
- ✓ présenter les résultats obtenus ainsi que les écarts en fin d'année N ;

- ✓ renseigner les cibles du cadre de résultats du projet et d'analyser le niveau d'atteinte des résultats par rapport à la situation initiale ;
- ✓ formuler des recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre du projet.

Le suivi des résultats devra, en outre, respecter le cadre de suivi des résultats du FND et la Banque.

2.2.2 Participation à l'évaluation à mi-parcours du projet

L'évaluation à mi-parcours appréciera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L'évaluation à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité. Pour ce faire, le Consultant individuel retenu aura pour tâches, en rapport avec les acteurs de mise en œuvre du Projet :

- ✓ d'examiner la pertinence des objectifs du projet ;
- ✓ d'évaluer la stratégie de mise en œuvre du projet au plan institutionnel et technique ;
- ✓ d'évaluer le niveau de progrès des activités du projet (aspects techniques, facilitation sociale et engagement citoyen, prise en compte des aspects liés au genre, aspects environnementaux et sociaux, passation des marchés, gestion financière, suivi-évaluation, communication) depuis sa mise en vigueur ;
- ✓ d'analyser le niveau de participation des femmes et des groupes vulnérables dans les instances de décision relatives à la planification urbaine et la gestion des risques d'inondation ;
- ✓ de déterminer le niveau d'intégration des aspects liés au genre dans les documents de planification urbaine (PUD, PDD, PDU, PGRI, etc.) ainsi que dans les bonnes pratiques et les plateformes de gestion de connaissances développées par le projet ;
- ✓ d'analyser le niveau de participation des femmes aux sessions de renforcement des capacités et de formation dans les bonnes pratiques de gestion du risque d'inondation y compris les voyages d'études ;
- ✓ d'évaluer le niveau d'atteinte des cibles du cadre de résultats et éventuellement proposer, si et seulement si nécessaire, la révision des indicateurs, de leurs cibles, ainsi que de leurs année de réalisation;
- ✓ de mener des investigations à travers des consultations et d'enquêtes ou d'entretiens de terrain (auprès d'un échantillon représentatif de la typologie des bénéficiaires du projet et ce dans toutes les zones touchées par le projet)

auprès :

- des partenaires d'exécution du projet pour évaluer leur niveau d'implication et recueillir leurs préoccupations, suggestions et recommandation;
- des populations bénéficiaires du (y compris les femmes, les jeunes et les populations vulnérables), en vue de la prise en compte de leurs opinions ou propositions, ainsi que de leur appréciation sur la pertinence du projet, son niveau d'exécution et ses résultats à atteindre ;
- ✓ d'identifier toutes les contraintes et difficultés ayant/pouvant favorisé(er) ou entravé(er) la mise en œuvre des activités du projet ;
- ✓ d'évaluer de façon exhaustive les impacts et perspectives d'impact du projet ;
- ✓ d'apprécier la pertinence des moyens de communication mobilisés pour la visibilité du projet ;
- ✓ de faire une réévaluation des risques identifiés dans le document d'évaluation du projet (PAD) et identifier éventuellement de nouveaux risques pouvant entraver l'atteinte des objectifs du projet et proposer des mesures de mitigation pour y faire face ;
- ✓ de proposer, à travers un plan d'actions, des recommandations et des mesures correctives éventuelles à entreprendre pour améliorer la performance du projet.

2.2.3 Participation à l'évaluation finale du projet

Il s'agira, d'une part, d'évaluer la performance d'exécution globale du projet et les résultats atteints par rapport aux objectifs initiaux et d'autre part, de mettre en place une base d'expériences pouvant contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre des projets et programmes en cours et ceux à venir.

Pour ce faire, les taches attendues du Consultant sont les suivantes :

- décrire et évaluer les principales réalisations, techniques et institutionnelles, du projet (positives comme négatives, prévues ou non) en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité ;
- identifier éventuellement les écarts de résultats et relever les contraintes objectives et opérationnelles d'exécution ;
- analyser les points faibles et les éléments de contre-performance, en mettant en exergue leurs causes et préconiser des recommandations qui auraient permis d'y remédier ;
- évaluer la pertinence des stratégies et des approches mises en œuvre, ainsi que leur contribution à l'atteinte ou non des objectifs poursuivis par le projet ;

- analyser et évaluer la pertinence des arrangements institutionnels, notamment le dispositif institutionnel et les interactions entre les différentes parties prenantes ;
- évaluer l'efficacité et l'efficience de l'exécution du PROGEP 2, ou dans quelle mesure les objectifs visés ont été atteints (coûts, délais et qualité), les interrelations entre les composantes et documenter les résultats et impacts immédiats des interventions du projet ;
- passer en revue les coûts et bénéfices, ainsi que l'efficience du processus d'exécution d'ensemble du projet ;
- apprécier les modalités et conditions de mise en œuvre du projet, notamment celles relatives à l'interaction entre le PROGEP 2, les autres projets et les Organismes et institutions partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires ;
- apprécier le système de suivi-évaluation du projet, y compris les indicateurs de performance et les rapports d'avancement ;
- analyser les conditions et les modalités de mise en œuvre des procédures, notamment en termes de (i) gestion environnementales et sociales, (ii) prise en compte de la dimension genre, (iii) gestion financière, (iv) de passation de marché; etc. ;
- dans le cadre spécifique de la prise en compte de la dimension genre, le Consultant devra, conformément aux cadres de résultats du projet :
 - o analyser le niveau de participation des femmes et des groupes vulnérables dans les instances de décision relatives à la planification urbaine et la gestion des risques d'inondation ;
 - o déterminer le niveau d'intégration des aspects liés au genre dans les documents de planification urbaine (PUD, PDD, PDU, PGRI, etc.) ainsi que dans les bonnes pratiques et les plateformes de gestion de connaissances développées par le projet ;
 - o analyser le niveau de participation des femmes aux sessions de renforcement des capacités et de formation dans les bonnes pratiques de gestion du risque d'inondation y compris les voyages d'études ;
- apprécier l'efficacité du système de prise en charge financière des activités du Projet à partir des différentes recommandations de rapports et aide-mémoire de supervision (délais de règlement, ...) ;
- d'évaluer le niveau d'atteinte des cibles des indicateurs du cadre de résultats du projet ;
- identifier et documenter les leçons apprises de l'exécution du projet qui contribueront à l'amélioration de projets et programmes en cours et la formulation de futurs projets du Gouvernement du Sénégal ;
- identifier les innovations introduites, analyser leur pertinence et évaluer leur niveau de faisabilité et de diffusion ;

- analyser les perspectives et la durabilité des réalisations du PROGEP 2 après sa clôture en formulant des recommandations pouvant contribuer à les pérenniser.

Concernant les évaluations à mi-parcours et finale du Projet, l'ADM préparera, le moment venu, des TDR spécifiques à chacune des 2 missions qui seront approuvés par les bailleurs (BM et FND). Ces TDR seront conformes aux critères et principes d'évaluation du CAD de l'OCDE. Les évaluations seront ainsi conduites sur la base de ces TDR validés

2.3 Capitalisation des acquis du Projet

La mission du Cabinet concernera aussi la capitalisation des acquis et leçons apprises de la mise en œuvre du PROGEP 2 dans toutes ses composantes. La nécessité de cette capitalisation se justifie par le besoin de partager les leçons apprises et surtout de constituer une base de connaissance à même de permettre aux décideurs de mieux connaître les contours de la problématique de l'adaptation aux changements climatiques afin de le réinvestir dans leurs actions futures.

La priorité est donc de capitaliser les expériences acquises dans les diverses activités du PROGEP 2 en documentant au fur et à mesure les activités en cours de réalisation et anticiper sur les activités futures.

Dans un deuxième niveau, l'enjeu de cette capitalisation réside dans l'ambition de positionner l'ADM dans le dispositif mondial de veille sur les espaces urbains surtout sous l'angle de la résilience de ses territoires. Cet exercice de capitalisation n'est donc qu'une partie du processus qui sera complété par une véritable stratégie de vulgarisation des leçons apprises via des documents physiques et des plateformes virtuelles.

La capitalisation sera structurée autour des composantes du projet et couvrira l'ensemble des études, travaux, activités d'accompagnement et de mobilisation des acteurs communautaires, des productions directes ou indirectes de connaissances ainsi que les modalités de leur diffusion.

Chacune de ces composantes constitue un pan de la solution globale que représente le projet, et chacune d'elle devra être étudiée sous cet angle, mais aussi sous le rapport des relations fonctionnelles qui peuvent exister entre ces différentes composantes.

De plus, chaque composante renferme des activités qui doivent elles aussi être analysées en relation avec les autres activités et sous la perspective des innovations dont elles seraient les déclencheurs. Enfin, sans être exhaustif, la capitalisation sur les démarches nouvelles ou originales instaurées par le projet devra constituer aussi un domaine important de capitalisation.

Il est, par ailleurs, prévu dans le cadre du projet, la mise en place d'une plateforme des acteurs de la recherche sur les thématiques traitées afin de produire de la connaissance sur problématiques clés du Projet et permettre à la fois de synthétiser les acquis au niveau national et de les diffuser vers l'extérieur en s'appuyant sur les réseaux internationaux.

La mission du cabinet sera, sur ce point, l'accomplissement des tâches suivantes :

- collecter et analyser l'ensemble de la documentation du Projet ;
- concevoir un mécanisme et des outils de collecte et de traitement des données ;
- mettre en place dès le début du Projet un dispositif, des outils et mécanismes permettant de capturer toute donnée pertinente produite, la traiter, la mettre en forme et la diffuser ;
- mener les missions de terrain pour la collecte des données et les entretiens afin, entres autres, d'évaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes du projet ;
- faire des prises de vue pour constituer une banque d'images et de vidéos ;
- programmer, financer, organiser et animer des travaux et atelier de capitalisation et autres séances de restitution ;
- produire le rapport de capitalisation (synthétique et complet, bien illustré par des photos, graphes illustratifs et convivial à lire) et des fiches thématiques de synthèse du Projet sur les principaux thèmes retenus d'un commun accord avec l'ADM ; le rapport devra être traité par un graphiste professionnel pour ce qui est de la mise en forme et du rendu final.
- proposer un plan d'actions budgétisé de conception et de vulgarisation des produits de la capitalisation ;
- concevoir dans un format infographique fini et prêt à être tiré en imprimerie les différents produits de la capitalisation en fournissant les spécifications techniques y afférents ;

- concevoir en formats web des produits de la capitalisation pour permettre leur vulgarisation sur la plateforme et dans le site de l'ADM, possiblement sur le site de la Banque mondiale et le FND, et sur les réseaux sociaux ;
- concevoir des présentations formats PowerPoint incluant des leçons apprises et des bonnes pratiques selon chaque composante ;
- produire des versions françaises et anglaises des produits de la capitalisation pour permettre leur vulgarisation (pour les tirages et pour la plateforme) ;
- produire les déclinaisons des expériences capitalisées adaptées aux différentes cibles.

Les documents de capitalisation produits devront être très bien illustrés en images et être ludiques, traités par un graphiste professionnel pour ce qui est de la mise en forme et du rendu final.

Dans la conduite de sa mission, le/la consultant(e) travaillera avec l'appui de l'expert en suivi-évaluation du Cabinet et en étroite collaboration avec les équipes de l'ADM.

Tous les soumissionnaires devront prévoir dans leur offre un budget provisionné fixe de 60 millions de FCFA TTC pour la prise en charge des travaux d'infographie, de traduction, d'impression des documents de capitalisation en imprimerie, pour la production d'un ou de films de capitalisation selon les besoins et pour la prise en charge de l'atelier, d'une journée, de partage des produits de la capitalisation (location d'hôtel, restauration, prise en charge des frais déplacement des participants, ...) Ce budget provisionné sera activé sur autorisation de l'ADM et après validation du BAT et des factures proforma.

III. Qualification et compétences du cabinet

La mission de renforcement des capacités des acteurs et de suivi-évaluation du PROGEP II sera confiée à une structure hautement qualifiée et présentant une expérience avérée (attestations à l'appui) d'au moins dix (10) ans dans les deux domaines de la mission. Il devra également avoir (au cours des cinq dernières années):

- une expérience avérée (attestations à l'appui) dans l'élaboration de plans et programmes de formation multi-acteur
- une expérience avérée (attestations à l'appui) dans la conception et la production de supports et modules de formation surtout dans le domaine du développement urbain et des CC ;
- une expérience avérée dans la mise en œuvre de plans et programmes de formation incluant l'organisation pratique des sessions ;
- une expérience avérée dans l'organisation et l'animation de sessions de formation surtout dans le domaine du renforcement des capacités d'acteurs du développement urbain et une bonne connaissance des institutions académiques et expertises disponibles dans ce domaine;
- une expérience avérée (attestations à l'appui) dans la conduite de processus de capitalisation des acquis de projets/programmes de développement incluant la production de supports et d'outils y relatifs ;
- une expérience avérée (rapports à l'appui) dans l'organisation de voyage d'étude dans des pays autres que le Sénégal ;
- une expérience avérée (attestations à l'appui) dans le domaine du suivi-évaluation de projets de développement financés par les bailleurs de fonds, particulièrement la Banque mondiale, notamment en ce qui concerne :
 - la production de rapports annuels d'activités ;
 - l'élaboration de rapports d'évaluation à mi-parcours et d'achèvement de Projets de développement ;
 - les méthodes de recherche participative ;
 - le suivi et l'évaluation de la prise en compte de la dimension genre dans les projets et programmes.
- une expérience avérée (attestations à l'appui) dans le domaine de la gestion des paiement des dépenses allouées au fonctionnement de projets (ateliers, voyages d'étude, événements de formation, etc.)

La mission nécessitera l'intervention d'experts pluridisciplinaires. Le cabinet devra proposer un personnel comprenant :

- ✓ **un expert en ingénierie et gestion de la formation chef de mission** : titulaire d'un diplôme supérieur (bac + 5) dans l'un des domaines suivants : sciences de l'éducation, sciences sociales et/ou pédagogiques et pouvant justifier une expérience d'au moins dix (10) ans dans la conception de plans, programmes et modules de formation et disposer de solides aptitudes en matière de conception et d'animation de sessions de formation destinées à des personnes adultes. En outre, il devra disposer de compétences en gouvernance et planification urbaine ;

Le cabinet prévoira et budgétisera pour chaque session de formation un expert facilitateur / animateur aguerri (possiblement par voie de contractualisation temporaire / sous-traitance) dont le profil répondra aux exigences des modules qui seront identifiés lors de l'élaboration du programme de formation.

Pour chaque session de formation, le personnel-clé sera appuyé par un expert-formateur dont le profil répondra aux exigences des modules à traiter au cours de la session (possiblement par voie de contractualisation temporaire / sous-traitance). Ce troisième expert produira les supports de formation (en versions word et powerpoint) et accompagnera le personnel-clé durant les phases de préparation, d'élaboration et de mise en œuvre des modules de formation. De plus, le cabinet mettra en place un dispositif à même de gérer la logistique et la mobilisation des formés.

A l'instar des sessions de formation, le Cabinet mettra également à disposition un expert pour la préparation, l'organisation pratique et l'accompagnement des potentiels voyages d'étude et leur bon déroulement.

La mobilisation des différents experts-personnes ressources, se fera suite à l'identification des profils nécessaires pour chaque session/activité et à une proposition à l'ADM, par le cabinet, de leurs CV pour accord ;

- ✓ **Un expert en genre** titulaire d'un diplôme supérieur (bac + 5) dans l'un des domaines suivants : sciences de l'éducation, sciences sociales et/ou pédagogiques et pouvant justifier une expérience d'au moins dix (10) ans dans la prise en compte de la dimension genre et minorités dans les Projets/Programme de développement ;
- ✓ **Un expert en suivi-évaluation responsable de la composante Suivi-évaluation** (i) titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 en sciences sociales (droit, économie,...) ou techniques (Développement urbain, gestion des risques...), ingénierie ou équivalent, (ii) avec une expérience professionnelle d'au moins de 15 ans en suivi-évaluation de projets et programmes ; (iii) avoir réalisé au moins deux missions similaires, et (iv) avoir une connaissance avérée du suivi/évaluation de projets et programmes financés par les bailleurs de fonds, avoir une bonne expérience en prise en compte de la dimension genre dans les projets et programmes et en suivi et évaluation de données sensibles au genre ;
- ✓ **Un expert urbaniste** de niveau Bac + 4 avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la planification et le développement urbain durable, avec une bonne connaissance de la réglementation urbaine au Sénégal, avoir une bonne expérience (attestations à l'appui) dans la conception et l'animation de sessions de formation destinées à des personnes adultes ;
- ✓ **Un expert en capitalisation des acquis des projets/programmes de développement** de niveau Bac+5 au minimum en sciences sociales ou sciences de la communication, avec une expérience d'au moins dix (10) ans en communication institutionnelle, et gestion des connaissances de structures, projets/programmes. Avoir une bonne expérience dans l'accompagnement

d'acteurs dans des processus de capitalisation (méthodologies d'analyse de pratiques de capitalisation et de rédaction de documents de capitalisation destinés à des cibles variées); avoir une bonne expérience sur les problématiques d'adaptation au changement climatique, gestion environnementale, gouvernance urbaine, résilience ou gestion des risques.

- ✓ **Un expert pour la préparation et l'organisation de voyages d'études :** titulaire d'un diplôme supérieur (bac + 5) dans l'un des domaines suivants : sciences de l'éducation, sciences sociales et/ou pédagogiques, et/ou diplôme supérieur en gestion logistique/ tourisme. Il doit, en outre, pouvoir justifier d'une expérience dans la préparation et la conduite de voyages d'études professionnels ou de visites d'échange d'expériences entre structures ou institutions ou l'organisation matérielle de rencontres de haut niveau impliquant le déplacement/l'hébergement à l'hôtel d'adultes et disposer de solides aptitudes en gestion de voyages d'études de personnes adultes. avoir une bonne expérience sur les problématiques d'adaptation au changement climatique, gestion environnementale, gouvernance urbaine, résilience ou gestion des risques. Il doit, enfin, disposer de solides capacités rédactionnelles (rédaction des notes de présentation et de cadrage des voyages, des courriers, des autorisations, des rapports, ...) et être parfaitement bilingue français/anglais (écrit et oral). La connaissance d'autres langues est un plus.

IV. Durée de la mission

La durée prévisionnelle de la mission est de trois (03) ans, en prestations espacées, et tiendra dans la limite de la durée du PROGEP 2 dont la clôture est fixée au 31 juillet 2026.

Ce temps d'intervention est réparti en prestations espacées dans les trois (03) domaines concernés.

4.1 Renforcement des capacités

Le temps d'intervention du Cabinet dans le renforcement des capacités des acteurs s'étend comme indiqué sur deux activités à savoir la formation des acteurs et le voyage d'étude. La mission se déroulera conformément à un programme de travail proposé par le cabinet et approuvé par l'ADM

4.1.1 Elaboration du plan et programme de formation

La durée d'intervention du Cabinet pour l'élaboration du plan de formation est estimée à 66 hommes/Jours au total répartis comme suit :

- mobilisation de deux (02) spécialistes du personnel (Chef de mission et Urbaniste) pour une durée de 56 hommes/jours (28 H/J chacun) ;
- mobilisation de l'expert genre pour une durée de 10 hommes/jours.

La durée calendaire d'élaboration intégrant le temps de validation est estimée à deux mois.

Le Cabinet produira dans cette phase le plan et le programme de formation des acteurs du PROGEP 2.

Les livrables attendus à ce niveau sont les suivants :

- ✓ le rapport d'orientation méthodologique d'élaboration du Plan et du programme de formation ;
- ✓ le Plan et le Programme de formation provisoires ;
- ✓ le Plan et le Programme de formation final ;
- ✓ le rapport d'exécution de la Phase 1.

4.1.2 Mise en œuvre du plan et programme de formation

Le Cabinet se chargera de la mise en œuvre des sessions de formation prévues. Cette seconde partie de la mission se fera en prestation espacée sur toute la durée de la mise en œuvre du plan de formation. Elle est estimée sur la base du nombre indicatif de dix (10) sessions de formation de quatre (04) jours maximum chacune. L'ensemble de ces activités nécessitera un temps de travail estimé pour chaque expert du personnel clé selon la répartition suivante :

Tableau : Répartition du temps d'intervention par activité et par expert

Intervenants / Activités	Expert en ingénierie et gestion de la formation chef de mission (H/J)	Expert urbaniste (H/J)	Expert en genre (H/J)	Total Experts (H/J)
Préparation de la session	6	6	3	15
Mise en œuvre de la formation	4	4	0	8
Rapport de la session	3	3	1	7
Total par session	13	13	4	30
Total général (10 sessions)	130	130	40	300

Le temps prévisionnel total pour la mise en œuvre des 10 sessions du plan de formation impliquant les experts du Cabinet est donc de **300 H/J**

Le tableau suivant présente les détails relatifs aux sessions de formation.

RUBRIQUES	QUANTITES
Nombre de sessions de formation	10
Nombre de participants par session	Générales : 40
	Spécifiques : 20
Nombre d'exemplaires de modules à produire par sessions	Générales : 50
	Spécifiques : 30
Durée d'une session de formation (déroulement formation)	04 jours
Lieux indicatifs de tenue des sessions	Saly-Portudal

Tous ces documents livrables devront être soumis à l'ADM en cinq (05) exemplaires en version papier et une (01) en version électronique.

Toutefois, les modules de formation devront être reproduits, par le cabinet sélectionné, en 50 exemplaires (sessions générales) et 30 exemplaires (sessions spécifiques) par module (version papier et clé usb en autant d'exemplaires), le surplus d'exemplaires devant être déposé à l'ADM. Les modules de formation devront être conçus sous un format très convivial, pédagogique et facile à exploiter. Ils devront, également, être agrémentés par des représentations illustratives (photos, images, schémas, etc.).

4.1.3 Organisation de voyages d'étude

La prestation relative à l'organisation des voyages d'étude se fera de manière espacée. Elle consistera à assurer la préparation et la mise en œuvre d'environ deux voyages d'étude d'une délégation de 10 à 15 participants pour une durée d'environ 8 à 10 jours.

Un expert sera mis à disposition par le Cabinet à cet effet pour une durée de prestation prévisionnelle de 39 H/J par voyage d'étude répartis comme suit :

- Préparation de la mission : 22 H/J
- Mise en œuvre du voyage d'étude : 10 H/J
- Rapport de mission du voyage : 7 H/J

Pour 2 voyages d'études, la durée prévisionnelle est donc estimée à **78H/J**

L'expert chargé de l'organisation des voyages d'études travaillera en étroite collaboration avec les experts pour une prise en charge holistique des thèmes et de la dimension genre.

Les conditions d'organisation de ces voyages d'étude ainsi que la provision à prévoir par le soumissionnaire sont décrits dans les présents TDR.

4.2 Capitalisation des acquis du Projet

Pour la mise en œuvre de l'activité de capitalisation du Projet, le Cabinet mettra à disposition un expert en capitalisation qui interviendra en parfaite collaboration avec l'expert en suivi-évaluation. Et l'expert genre En effet, l'expert en capitalisation produira dès le début de sa mission, avec l'appui de l'expert en suivi-évaluation du Cabinet, un mécanisme, un dispositif et des outils permettant de capturer toute donnée pertinente produite, la traiter, la mettre en forme et la diffuser dans le cadre de la capitalisation des acquis et leçons apprises du Projet ; Ces dispositif, mécanisme et outils seront conçus en rapport avec (i) l'expert en suivi-évaluation qui sera chargé, durant la mise en œuvre du Projet, de participer activement à leur renseignement et à leur alimentation, et (ii) l'expert en genre qui s'assurera de la prise en compte de la dimension genre dans tout le processus.

Il produira ainsi, chaque année à partir de fin 2024, un rapport d'étape de la capitalisation sur la base des activités en cours ou finalisées (date de clôture du financement fixée au 31 juillet

2026).

Le temps d'intervention est évalué à **127 H/J** et est réparti comme suit :

- production du Rapport d'Orientation Méthodologique : 10 H/J
- production de rapports annuels de capitalisation en fin 2024 et 2025 : 30 H/J
- production du rapport de capitalisation, du PowerPoint de l'atelier et des fiches thématiques synthétiques en version BAT : 77 H/J
- production du rapport final de capitalisation intégrant les éventuelles observations et du rapport de l'atelier de capitalisation du Projet : 10H/J.

Le temps d'intervention par Expert est laissé à l'appréciation du Cabinet.

4.3 Suivi-évaluation

L'expert en suivi-évaluation interviendra sur une durée prévisionnelle de **165 H/J** tandis que l'Expert genre aura un temps d'intervention estimé à **51 H/J**, soit au total **216 H/J** Les périodes d'intervention ainsi que les dates de remise des livrables finalisés sont fixées dans le tableau ci-dessous :

	ROM	Rapports annuels (3 rapports)	Rapport de revue à mi-parcours	Rapport d'achèvement (intégrant la capitalisation)
Périodes d'intervention	T0 +15 jours	janvier- mars	2,5 mois (suivant la date retenue pour la mission de revue)	2 mois avant et 2 mois après clôture
Date de remise des livrables finalisés	15 jours après Ordre de service	15 mars de chaque année	15 jours après la revue	2 mois après clôture projet
Nombre H/J Suivi-Évaluation	10	25 x 3 = 75	30	50
Nombre H/Expert Genre	5	7 x 3 = 21	10	15
TOTAL H/J = 216				

Tableau récapitulatif des durées prévisionnelles d'exécution

ACTIVITÉS		Durées en H/J
Renforcement des capacités	Élaboration plan et programme de formation	66
	Mise en œuvre du plan de formation	300
	Organisation de deux (02) voyages d'étude	78
Suivi-évaluation		216
Capitalisation		127
TOTAL		787

V. Livrables attendus

5.1 Renforcement des capacités:

Les livrables attendus de la mission sont :

Au démarrage de la mission :

- Un rapport d'orientation méthodologique de la mission (To+2 semaines)

Activité 1: Élaboration du Plan de formation et du Programme de formation

- le rapport d'élaboration du plan de formation et le programme de formation, (version provisoire);
- le rapport d'élaboration du plan de formation et le programme de formation, (version finale).

Activité 2 : Mise en œuvre du Programme de formation

- le plan d'action détaillé de mise en œuvre du Programme de formation et proposition d'au moins 4 à 5 CV de formateurs pour chaque session ;
- la note présentation de la session de formation ;
- les modules de formation produits par les experts et revus par ses soins ainsi que le guide d'animation (pour chaque session de formation);
- le rapport de formation et d'évaluation de chaque session déroulée (au plus tard une semaine après la tenue de chaque session) ;
- le rapport final de mise en œuvre du programme de formation.

Tous ces documents devront être soumis à l'ADM en 03 exemplaires en version papier et 01 en version électronique. Toutefois, les supports de formation y compris le contenu des modules devront être produits sous la direction du consultant sélectionné et fournis à l'ADM au moins 15 jours avant la tenue de chaque session de formation. Les modules de formation devront être conçus sous un format très convivial, pédagogique et facile à exploiter. Ils devront, également, être agrémentés par des représentations illustratives (photos, images, schémas, etc.).

Activité 3 : Voyages d'étude

- la note présentation du voyage (destination, thème, objectifs, agenda, acteurs à rencontrer, modalités pratiques ...)
- le plan de vol validé par les participants ;
- le rapport final du voyage d'étude.

Tous ces documents devront être soumis à l'ADM en 03 exemplaires en version papier et 01 en version électronique.

5.2 Suivi-évaluation

Les livrables attendus sont les suivants :

- un rapport d'orientation méthodologique qui présente la méthodologie globale de conduite de la mission à T0 + 15. La note devra présenter la méthodologie pour chacun des livrables;
- des rapports annuels d'activités du projet pour les années 2024, 2025 (au plus tard le 15 mars de l'année N+1) ;
- un rapport d'évaluation à mi-parcours (période à déterminer à partir de la programmation de la période de revue à mi-parcours) ;
- un rapport d'achèvement (au plus tard 2 mois après clôture du projet).

5.3 Capitalisation des acquis du Projet

Les livrables attendus du Cabinet sont les suivants :

- un rapport d'Orientation Méthodologique : 15 jours après le début de la mission ;
- deux rapports annuels en fin 2024 et 2025 ;
- un rapport de capitalisation, un powerpoint de l'atelier et des fiches thématiques synthétiques en version BAT : 1,5 mois avant la clôture du Projet ;
- des documents sortis d'imprimerie conformément aux spécifications techniques et quantités : 1 mois avant la clôture du Projet;
- un rapport final de capitalisation intégrant les éventuelles observations et un rapport de l'atelier de capitalisation du Projet : 1 semaine après la tenue de l'atelier ;

VI. Coûts

En ce qui concerne les formations, séminaires, ateliers, voyages d'études, événements de formation, un montant provisoire de 560 000 000 F CFA est prévu. A cet effet, le contrat contiendra un montant fixe provisionnel pour lequel les paiements seront effectués par le Consultant. L'achat ou le paiement de biens, équipements, travaux et services par le Consultant ne pourra se faire qu'à la suite de l'avis de non objection du Client (ADM) et du

FND. Le Consultant devra suivre les directives de passation des marchés de la Banque Mondiale et fournir toutes les pièces justificatives pour approbation du Client (ADM) et du F'ND avant d'être remboursés.

Pour le plan de formation, les coûts éligibles pour cette mission incluent : (i) les honoraires du cabinet ; (ii) les dépenses remboursables liées aux déplacements, à la collecte et à l'analyse des données de la capitalisation

Pour la mise en œuvre des sessions de formation , le cout de la prestation inclura : (i) la production et l'impression des documents y compris des supports de formation et matériel didactique, (ii) les honoraires du cabinet ; (iii) les dépenses remboursables liées aux déplacements ; (iv) la prise en charge des frais d'hébergement de restauration et transport des participants.

Pour assurer un bon déroulement de chaque session de formation notamment dans leur organisation matérielle, 70% du cout global de la session sera mis à disposition du cabinet, par l'ADM, à la validation de la note de cadrage comportant le budget détaillé, la proposition d'une date et d'un réceptif. ce montant devra d'abord faire l'objet de factures pro-forma puis, par la suite, de justificatifs de dépenses.

Pour les voyages d'étude, les dépenses éligibles sont (i) les frais pour les documents de voyage des participants ; (ii) les honoraires du cabinet ; (iii) les dépenses remboursables liées aux déplacements ; (iv) la prise en charge des frais d'hébergement de restauration et transport des participants ; (v) les per diem (voyages internationaux) des participants selon la grille définie par décret présidentiel. Une avance permettant la prise en charge, au moins, des billets et des per diem des participants sera mise à disposition du cabinet, par l'ADM, à la validation de la note de cadrage comportant le budget détaillé. Ce montant devra faire l'objet de justificatifs de dépenses.

En ce qui concerne le suivi-évaluation, les dépenses éligibles sont (i) les honoraires des experts et de l'équipe d'appui, (ii) les frais relatifs à la collecte de données, à la restitution des résultats (sous forme d'ateliers, de réunions, etc.), (iii) les frais relatifs à la production des documents, (iv) toute autre dépense directement liée à la mission.

Pour la capitalisation des acquis, les dépenses éligibles sont : (i) les travaux d'infographie, de traduction, d'impression des documents de capitalisation en imprimerie, (ii) la production d'un ou de films de capitalisation selon les besoins et (iii) la prise en charge de l'atelier, d'une

journée, de partage des produits de la capitalisation (location d'hôtel, restauration, prise en charge des frais déplacement des participants, ...)

L'offre financière doit distinguer autant que possible les différentes catégories de coûts.

Tableau récapitulatif des budgets à provisionner par les soumissionnaires

Activités	Montant à provisionner (en FCFA)	Dépenses éligibles
Mise en œuvre sessions de formation	350 000 000	coûts des 10 experts à mobiliser pour la Phase 2, l'acquisition des kits des participants, les coûts des documents didactiques et kits participants, et les charges remboursables liées à l'hébergement, la restauration et le transport des participants, la location de salle, etc. Pour le paiement du remboursement des frais de transport de l'ensemble des participants, le taux journalier à facturer par tous les Candidats est de de 10 000 FCFA par jour et par participant. Le montant prévisionnel devant servir à couvrir ce poste devra figurer dans l'offre financière du cabinet en terme de frais remboursables qui seront payés plus tard sur présentation des justificatifs après les différentes sessions.
Capitalisation des acquis	60 000 000	travaux d'infographie, de traduction en langue anglaise, d'impression des documents de capitalisation en imprimerie, pour la production d'un ou de films de capitalisation selon les besoins et pour la prise en charge de l'atelier, d'une journée, de partage des produits de la capitalisation (location d'hôtel, restauration, prise en charge des frais déplacement des participants, ...)

Voyages d'étude	150 000 000	l'acquisition des titres de voyage, aux frais de mission des participants (hébergement, restauration, déplacements) et de l'accompagnant et autres dépenses directement liées aux voyages d'étude.
TOTAL	560 000 000	

VII. ANNEXES :

ANNEXE 1 : Cadre de résultats du PROGEP 2 (PAD)

Indicateurs de résultats

Objectif de Développement du Projet (ODP) : Réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et renforcer les capacités en matière de planification d'une gestion intégrée des risques d'inondation en milieu urbain au profit de quelques villes du Sénégal.								
Indicateurs des Objectifs de Développement du projet								
Indicateurs de résultat de l'ODP ¹	PBC	Ligne de référence	Valeurs cibles					Cible finale
			2021	2022	2023	2024	2025	
Réduction des risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar								
Zones périurbaines de Dakar protégées contre les inondations récurrentes grâce aux ouvrages de drainage (Hectare/ha)		0	52	422	615	774	826	826
Bénéficiaires directs (nombre) dont % de femmes (50%)		0	8,000	65,000	87,000	97,000	120,000	120,000
Amélioration des capacités en matière de planification de la gestion intégrée des risques d'inondation en milieu urbain								
Nombre d'acteurs institutionnels des zones d'intervention du projet qui se sont appropriés les outils de		0	0	50	100	150	200	200

¹ Veuillez préciser si l'indicateur est un Indicateur sectoriel de base (pour des informations supplémentaires – veuillez consulter la page suivante <http://coreindicators>).

PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2 (PROGEP 2)

planification de la gestion intégrée des risques d'inondation (nombre)								
Les capacités améliorées en planification de la gestion intégrée des risques d'inondation ont permis de relever à 80% le taux de lotissements autorisés conformes aux plans d'urbanisme validés dans les zones cibles du projet (%)		0	0	0	60	70	80	80

Résultats intermédiaires

Objectif de Développement du Projet (ODP) : Réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et renforcer les capacités en matière de planification d'une gestion intégrée des risques d'inondation en milieu urbain au profit de quelques villes du Sénégal.									
Indicateurs des Objectifs de Développement du projet									
Indicateurs de résultat de l'ODP ²	PBC	Ligne de référence	Valeurs cibles					Cible finale	
			2021	2022	2023	2024	2025		
Planification urbaine et gestion intégrées prenant en charge les risques climatiques et la durabilité									
Documents de politiques urbaines relatives à la résilience et à la durabilité urbaines, notamment en matière de changement climatique, validé (Nombre)		0	0				3	3	Au moins 3 Plans urbains (Plan Directeur d'Urbanisme, Plan de Gestion des risques d'inondation, Plan Directeur de Drainage, Plan Directeur d'Assainissement, Plan d'Urbanisme de Détail) validés
Politiques urbaines relatives à la résilience et à la durabilité urbaines, notamment en matière de changement climatique validé		0	0	1	2		2	2	1 document de politique urbaine validé

² Veuillez préciser si l'indicateur est un Indicateur sectoriel de base (pour des informations supplémentaires – veuillez consulter la page suivante <http://coreindicators>).

PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2 (PROGEP 2)

Outils de gestion intégrée des risques d'inondation en milieu urbain et Notes d'orientation élaborées (SAPI, plans d'urgence locaux, gestion des eaux pluviales, solutions basées sur la nature, gestion des zones humides, villes vertes/intelligentes, gestion des déchets solides et des eaux, mobilité urbaine, etc). (Nombre)		0	0	0	2	6	8	Enseignements tirés sur au moins 8 outils et pratiques de gestion intégrée des risques d'inondation en milieu urbain, capitalisés et appliqués dans l'ensemble des politiques urbaines et des documents de planification.
Plateforme numérique de partage des connaissances entre les parties prenantes sur les données relatives à la gestion intégrée des risques d'inondation conçue et opérationnelle (oui/non)		Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Les connaissances générées seront partagées sur une plateforme numérique qui sera largement diffusée aux acteurs institutionnels et au public intéressé

PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2 (PROGEP 2)

Principaux acteurs formés à la gestion intégrée des risques d'inondation en milieu urbain, à la résilience au changement climatique et à la planification territoriale (Nombre)		0	0	150	300	450	600	600
Pourcentage de femmes consultées et impliquées dans l'élaboration des politiques, stratégies et plans aux niveaux local et national (%)		0	0	25	35	50	50	50
Document de capitalisation des connaissances élaboré et diffusé aux niveaux local et national (Oui/Non)		Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui/ Un document de capitalisation a été élaboré et diffusé
Investissement et gestion de drainage, engagement communautaire, gestion environnementale et sociale								
Mise en place d'un système de drainage primaire/secondaire dans le bassin versant de Keur Massar/Mbao (Mètre/m)		0	1,000	7,000	25,000	35,000	45,200	45,200
Transfert à ONAS des ouvrages du		Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, le transfert à l'ONAS des

PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2 (PROGEP 2)

PROGEP 1 est effectif (Oui/Non)								ouvrages du PROGEP 1 a été effectif depuis 2021
Transfert à ONAS des ouvrages du PROGEP 2 est effectif (Oui/Non)		Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui le transfert à l'ONAS des ouvrages du PROGEP 2 est effectif
Taux de curages des canaux de drainages dans les zones d'intervention de PROGEP 1 et 2 (%)		30	30	50	80	100	100	100
Le système de télégestion des ouvrages de PROGEP 1 et 2 géré par l'ONAS est fonctionnel (Oui/Non)		Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui, le système de télégestion des ouvrages de PROGEP 1 et 2 géré par l'ONAS est fonctionnel
Personnes touchées par la stratégie d'information, d'éducation et de communication en matière de gestion des risques d'inondation et de résilience (dont 50% de femmes) (Nombre)		0	1,500	15,000	40,000	60,000	80,000	80,000
Mise en place de Comités locaux de lutte contre les		0	3	3	3	3	3	3 COLIGEP ont été créés avec la mise en place des

PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2 (PROGEP 2)

inondations (COLIGEP) dans le bassin versant de Keur Massar / Mbao et conception et mise en œuvre d'une stratégie de durabilité (Oui/Non)								mécanismes de durabilité Stratégie et plan d'actions pour la durabilité opérationnels à partir de 2024
Pourcentage de femmes membres des organes de Direction tdes comités de gestion du COLIGEP (%)		0	0	0	35	35	35	35
Projets d'investissement communautaire éligibles en matière de risques d'inondation réalisés dans le bassin versant de Keur Massar/Mbao (Nombre)		0	0	5	30	70	80	80
Nombre de femmes et de jeunes filles sensibilisées et engagées dans des activités de gestion des risques d'inondation au niveau communautaire (SAP, gestion des déchets solides, sensibilisation,		0	250	2,000	15,000	30,000	42,000	42,000

PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2 (PROGEP 2)

ystème d'éducation) (Nombre)								
Griefs traités lors de l'exécution dudit projet (%)		0	95	95	95	95	95	95
Composante Intervention d'urgence								
Le manuel de procédures de la Composante Intervention d'urgence finalisé (Oui/Non)		Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

ANNEXE 2 : Cadre de résultats PROGEP 2 (FND)

Monitoring framework

Indicator	BASELINE	END TARGET	DATA SOURCE
1. PROJECT DEVELOPMENT OBJECTIVE INDICATORS FOR PROGEP2			
1.1 Reduced flood risk in peri-urban Dakar			
1.1.1 Area protected (ha)	0	826	Field visit, Progress reports
1.1.2 Number of direct beneficiaries (50% of which are female)	0	120,000	Progress reports, survey reports
1.2 Improved capacity to plan integrated urban flood risk management			
1.2.1 Number of beneficiaries living in areas with improved capacity (50% female)	0	42,000	Progress reports
2. IMMEDIATE RESULTS INDICATORS FOR THE NDF ACTIVITIES			
2.1 Improved capacity to plan integrated urban flood risk management			
2.1.1 Number of institutional actors who have adopted planning tool for integrated flood risk management	0	200	List of participants in the planning process, survey based on an interview guide
2.1.2 Authorised allotments in line with updated urban plans (%)	0	80%	List of authorised allotments
2.2 Integrated Urban Planning and Management that Considers Climate Risks and the Sustainability of Cities			
2.2.1 Number of resilient urban plans (urban master plans, flood risk management plan, drainage master plan, master sanitation plan, detailed urban plan) validated	0	At least 3	Progress reports, validated planning reports
2.2.2 Number of women consulted, involved in the development of the plans, and involved in the capacity-building activities	0	300	Progress reports, meeting reports, list of participants, survey reports
2.3 Promoting Good Practices for Integrated Urban Management Including Enhanced Resilience and Sustainability			
2.3.1 Number of studies prepared for the development of pilots for the space around Lake Thiourour, backwater of Mbao wetland, Mbao forest and other project areas	0	At least 3	Progress reports, planning reports, review and evaluation report, field reports
2.3.2 Number of knowledge and lessons learned documents developed and disseminated in accordance with a communication plan	0	8	Progress reports, workshop reports, field visit and study tours reports
2.3.3 Number of individuals with increased capacities, improved skills and/or raised awareness in sustainable city planning, integrated urban management, flood mgmt. and climate change resilience (% of which are women).	0	80,000	Progress reports, training modules, training reports, surveys, progress, and evaluation reports
2.4 Construction and Management of Drainage Infrastructure			
2.4.1 Catchment management studies for Mbao and Keur Massar prepared and validated	No	Yes	Progress report, study and design report

